

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN**

**CIRCULATION ALTERNÉE ET CHAUSSÉE RÉTRÉCIE
RUE DE LA GARE**

Objet : Travaux d'aménagement des abords de l'école
COLAS - ZI de Jarlard - 35 rue Henri Moissan - 81 000 ALBI

Le Maire de la Commune de MARSSAC sur TARN ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et suivants ;
Vu le Code de la Route, notamment les articles R 417-1 et suivants ;
Vu le Code Pénal, article R 610-5 relatif à la répression des infractions aux arrêtés de police ;
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R325-12 et R417-10 prescrivant la mise en fourrière des véhicules en stationnement gênant ;
Vu la demande effectuée par l'entreprise COLAS le 10 août 2026 ;
CONSIDERANT que les travaux ne sont pas compatibles avec le maintien normal de la circulation,

ARRÊTE

**Du lundi 31 Août au vendredi 18 Septembre 2026
de 8h00 à 17h00**

- Article 1^{er} :** Afin de permettre les travaux mentionnés en objet rue de la Gare, la circulation se fera par sens alterné et la chaussée sera rétrécie au droit des travaux.
- Article 2 :** Ces règles de circulation seront signalées aux usagers par feux tricolores, conformément aux dispositions du Livre I, huitième partie, de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière. Cette signalisation sera à la charge de l'entreprise COLAS, chargée des travaux.
- Article 3 :** Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage sur le site Internet de la Mairie et à proximité du chantier.
- Article 4 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et transmis aux tribunaux compétents.
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera faite :
- au Directeur Départemental des Services de Secours et d'Incendie du Tarn ;
- au Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Albi ;
- au chef de service du Département du Tarn, secteur de Gaillac
- à l'entreprise COLAS ;
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marssac sur Tarn, le 10 Août 2026



Jean-Pierre CASSAGNES